



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Groupe PDCB, par Anne-Marie BEYTRISON-VOUILLOZ (suppl.)
Objet	Quelle formation pour les jeunes de 15 à 17 ans ?
Date	14.03.2012
Numéro	3.145

L'école préprofessionnelle accueille les élèves qui au terme de leur scolarité obligatoire remplissent certaines conditions et/ou n'ont pas trouvé de place d'apprentissage. Pour certains autres élèves qui rencontrent plus de difficultés, il y a également les classes de préapprentissage, les classes CASPO, les stages de transition dans le commerce du détail ainsi que la possibilité pour certains de faire une dixième année dans l'autre partie linguistique du canton.

Quant aux écoles de commerce et de culture générale, elles sont déjà ouvertes aux élèves qui satisfont aux conditions minimales exigées. Ces écoles doivent amener les élèves soit à une maturité professionnelle commerciale, soit à une maturité spécialisée et il est important de s'assurer que les élèves ont, au départ, les capacités suffisantes leur permettant de suivre les cours et obtenir leur certificat de fin d'étude.

Dans notre canton, un important projet de transition I entre la fin de la scolarité obligatoire et la formation professionnelle a démarré ce printemps dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (C.I.I.). Ce programme intègre les recommandations de la Confédération liées au « case management formation professionnelle ». La mise en place d'une « plate-forme apprentissage » permettra de recenser tous les jeunes, qui se retrouvent sans solution au terme de leur scolarité obligatoire et d'envisager avec eux et leur famille toutes les possibilités de formation, étant entendu qu'un jeune peut aujourd'hui et durant trois mois fréquenter les cours dans une école professionnelle sans être encore au bénéfice d'un contrat d'apprentissage.

Par ailleurs, le nouveau cycle d'orientation a pour objectif prioritaire l'orientation des élèves avec un suivi accru des jeunes en difficulté. De plus, une nouvelle classe spéciale de formation pratique pour les jeunes provenant de l'enseignement spécialisé et sans projet professionnel est ouverte dès cet automne dans la région de Martigny, répondant à un nouveau besoin.

Par contre, ajouter encore des filières pour des années d'études sans réel objectif spécifique est justement ce que le projet « transition I » essaie d'éviter.

Ainsi, nous le constatons, de nombreux « filets de protection » sont déjà mis en place dans notre canton afin que les jeunes trouvent en principe tous une solution adaptée et pour qu'ils ne soient pas désœuvrés au sortir de l'école obligatoire.

Incidences financières : aucune.

Dans ce sens, il est proposé l'acceptation du postulat car il correspond au projet en cours de réalisation.

Sion, le 29 août 2012